

# Conditions Générales de Vente (CGV) – SBP (STRUCTURE BUSINESS PRO)

Version en vigueur au 10 Mai 2026

## Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les prestations de services proposées par STRUCTURE BUSINESS PRO via le site QG SOS.

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux professionnels agissant dans le cadre de leur activité de conseil, de prestation de services ou de commerce.

## Article 2 – Prix

Les prix sont exprimés en euros. TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Toute réduction ou promotion est clairement indiquée avant la validation de la commande.

## Article 3 – Modalités de paiement

Le règlement est exigible immédiatement à la commande et s'effectue en ligne via les plateformes sécurisées Stripe ou Klarna. La commande n'est considérée comme ferme qu'après encaissement effectif.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard sont exigibles de plein droit le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. En sus de ces pénalités, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros sera due de plein droit pour chaque facture payée après l'échéance.

## Article 4 – Exécution des services

Les prestations sont exécutées dans les délais précisés lors de la commande. En cas de retard ou d'empêchement, le client sera informé sans délai.

## Article 5 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le client dispose de 14 jours pour se rétracter. Toutefois, ce droit ne s'applique pas lorsque l'exécution du

service a débuté avec l'accord exprès du client avant la fin du délai légal, conformément à l'article L.221-28 du même code.

### **Article 6 – Responsabilité**

STRUCTURE BUSINESS PRO est tenue à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée en cas de force majeure ou de dysfonctionnement extérieur (panne internet, hébergeur, etc.).

SBP ne pourra être tenue responsable des interruptions de service des plateformes tierces (Systeme.io, Stripe, etc.).

SBP s'engage à respecter la confidentialité des données et ne jamais les utiliser pour son propre compte.

### **Article 7 – Résiliation et abonnement**

Les services peuvent être proposés sous forme d'abonnement avec ou sans période minimale d'engagement. Le choix de l'option s'effectue au moment de la commande.

**7.1 Offres avec engagement (6 mois) :** Le Client s'engage pour une durée ferme précisée lors de la vente. Le contrat est renouvelé tacitement pour des périodes successives de même durée, sauf dénonciation par écrit (email) au moins 15 jours avant la fin de la période en cours. En cas d'engagement, aucun remboursement n'est effectué pour une résiliation anticipée, et les mensualités restant dues jusqu'au terme de la période d'engagement sont exigibles immédiatement.

**7.2 Offres sans engagement :** L'abonnement est reconduit tacitement chaque mois. Le Client peut résilier à tout moment via son espace membre ou par email. Pour éviter le prélèvement suivant, la demande doit intervenir au moins 3 jours ouvrés avant la date anniversaire du contrat. Tout mois entamé est dû.

*"Je reconnais en effectuant mon achat que l'offre Membre Fondatrice comporte un engagement ferme de 6 mois et je renonce à mon droit de rétractation une fois l'accès au contenu immédiat consommé (Art. L.221-28)."*

### **Article 8 – Règlement des litiges**

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, les parties s'engagent à tenter de trouver une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Nîmes.

**Article 9 – Loi applicable et juridiction compétente**

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Nîmes.

**Article 10 – Coopération et Accès (Nouveau)**

Dans le cadre de l'exécution de l'abonnement et afin d'assurer un support technique optimal, le Prestataire se réserve la faculté d'intervenir directement sur le compte Systeme.io de l'Abonné(e). Cette intervention s'effectue soit à la demande expresse de l'Abonné(e), soit en cas de nécessité technique justifiée pour la satisfaction de l'Abonné(e). À cet effet, l'Abonné(e) s'engage à fournir les accès administrateurs nécessaires. Le Prestataire s'engage à une stricte confidentialité concernant les données consultées et à n'utiliser ces accès que pour la durée strictement nécessaire à l'intervention.